



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 — — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 11 mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.  
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.  
2 — 12 — — soir, Omnibus-Mixte.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 15 — — Omnibus-Mixte.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.  
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 57 — — soir, Omnibus.  
10 — 34 — — Express.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

On écrit de Flensburg (Sleswig), au *Nouveliste de Hambourg*, le 3 juillet :

On commence, dans la partie allemande de notre ville, à décorer les maisons pour la réception des chanteurs allemands, qui sont attendus ici demain. Dans la partie danoise de la ville, on se prépare au contraire au départ pour le Jutland, où environ 2,000 Slesvigeois danois se rendront pour visiter leurs frères du royaume.

Un télégramme adressé de Copenhague le 7 juillet à l'*Indépendance belge*, donne sur ce dernier voyage les détails suivants :

Des Slesvigeois, qui sont allés visiter le Jutland, ont complimenté le roi de Danemark par le télégraphe.

Sa Majesté a répondu par le télégraphe :

« Mes remerciements cordiaux pour vos chères salutations.

» Mes meilleurs vœux vous accompagnent, mes chers compatriotes.

» Que Dieu soit avec vous. »

La *Gazette de Cologne* nous apprend que la célébration de l'anniversaire de Sadowa a été interdite, dans toutes les villes de l'Allemagne du Nord, par un ordre royal venu de Berlin.

Le prince Napoléon est encore à Constantinople, où Son Altesse impériale a pu constater par l'accueil qu'elle a reçu de toutes parts les sentiments qui animent le gouvernement de la Turquie envers la France.

Le prince a diné plusieurs fois avec le sultan et avec les plus hauts fonctionnaires de l'empire ottoman.

Un événement d'une haute importance et auquel sa présence à Constantinople n'est sans doute pas étrangère, s'est accompli depuis son arrivée dans la capitale de la Turquie.

Mustapha-Fazil-Pacha s'est complètement réconcilié avec le sultan et avec Aali-Pacha.

On sait que Mustapha-Fazil-Pacha représentait le programme de la *jeune Turquie*. Il est superflu de signaler la signification et la portée politiques du rapprochement que nous annonçons.

On assure que le prince Napoléon, en retournant à Toulon, visitera la Grèce et les principaux ports de la Méditerranée.

Paris, 9 juillet. — Les ministres se réuniront samedi, en conseil, au palais des Tuileries, sous la présidence de l'Empereur.

Sa Majesté viendra de Fontainebleau expressément pour présider cette réunion.

Les rapports de pétitions qui figurent à l'ordre du jour du Sénat, pour la séance de demain, offrent un caractère essentiellement pratique qu'il n'est pas sans intérêt de faire remarquer.

Deux pétitionnaires demandent certaines modifications dans les droits perçus à l'octroi de Paris; deux autres sollicitent l'abrogation de la loi du 5 septembre 1807, sur le taux de l'intérêt de l'argent; la Commission viticole des Pyrénées-Orientales voudrait qu'on élevât le tarif d'importation sur les vins provenant

d'Espagne, de Portugal, de Grèce et d'Italie.

Ces diverses demandes ont été jugées dignes d'examen, et les rapports dont elles font l'objet concluent à ce qu'elles soient renvoyées aux ministres respectifs.

Parmi les autres pétitions, nous en remarquons une signée Degouve-Denuncques, et qui soulève une question intéressante pour la presse. S'appuyant sur la jurisprudence contradictoire qui ressort d'un récent jugement du tribunal d'Arras et d'un arrêt de la cour de cassation, M. Degouve-Denuncques demande qu'un texte de loi fasse rentrer dans le domaine de la publicité le compte-rendu des séances des commissions fonctionnant au sein du Corps-Législatif. Le rapport, rédigé par l'honorable M. de Marnas, conclut à l'ordre du jour.

Tous les hommes expérimentés et au courant des débats parlementaires s'accordent à dire que la session de la chambre des députés ne peut pas finir avant le 8 ou le 10 août.

On lit dans le *Constitutionnel* :

Quelques journaux ont prétendu que le conseil impérial de l'instruction publique, qui est réuni en ce moment, agitait la question de la suppression du grec. Il n'a jamais été question de supprimer le grec du programme des études classiques. Le ministre s'est contenté, dans la statistique de l'enseignement secondaire, de se demander s'il n'y avait pas lieu de rendre dans une certaine mesure cet enseignement facultatif, ce qui permettrait de l'élargir et de l'étendre. La question a été soumise à la délibération des professeurs eux-

mêmes dans les lycées et collèges. C'est une enquête qui se poursuit. Voici, au surplus, les termes mêmes du rapport qui précède la statistique de l'enseignement secondaire :

« Cette organisation scolaire, y est-il dit, à propos de l'enseignement classique, a résisté à bien des choses, et, dans son ensemble, tiendra bon contre toutes les attaques, car elle procède d'une vue nette de la nature de l'esprit et des conditions mêmes de la société française. »

Il n'y a donc rien d'essentiel à y changer; cependant on peut regretter, à certains égards, une uniformité qui ne répond pas assez à la différence des esprits. Un élève de troisième, par exemple, est contraint de faire des vers latins, quand son aptitude s'y refuse; il n'en fait que de détestables et court le risque de prendre la poésie latine en dégoût. Tous n'arrivent pas à une connaissance du grec suffisante pour en sentir les beautés littéraires, et un temps considérable est perdu à des études qui sont fort belles, mais qui, pour beaucoup, restent stériles.

Loin de supprimer aucun de ces exercices, auxquels j'attache un grand prix, je voudrais les fortifier, et pour cela cesser, après une expérience suffisamment répétée, de les imposer à ceux qui sont absolument rebelles, afin de concentrer pour ceux-là toute la force d'attention et de travail sur une seule des deux grandes langues classiques. Le latin serait ainsi mieux appris; sa littérature, écho et reflet éclatant de la littérature grecque, qui y a passé presque tout entière, en serait mieux connue; et le grec, objet alors de soins tout

## FEUILLETON.

## LE ROMAN DES MÈRES,

PAR ALFRED DES ESSARTS.

## INTRODUCTION.

(Suite.)

De leurs quatre prunelles, les deux dames lurent à la fois les lignes suivantes :

« Malheureuse, veuve d'un pauvre ouvrier qui s'est tué en tombant d'un échafaudage, malade moi-même et hors d'état de soigner mon petit Eugène, je me décide à abandonner ce cher enfant, espérant que la charité le recueillera et lui donnera un sort meilleur. O mon Dieu ! toi qui bientôt me jugeras, pardonne-moi ! »

— C'est affreux ! s'écria Mme Morandot, cette femme va se tuer après avoir laissé ici son enfant. Tâchons de la rejoindre.

Mme Zöhler prit le précieux fardeau; tout en marchant elle le couvait du regard. Le cocher appelé vivement fouetta ses chevaux et vint se ranger au bord de l'allée.

On lui indiqua la direction qu'il devait suivre en

toute hâte; mais, quelle que fût la vitesse de la légère victoria, nulle part on ne put découvrir la malheureuse qui venait par le plus cruel sacrifice de renoncer à la tâche sacrée que le ciel impose à toutes les mères.

Après bien des détours il fallut songer à revenir soit chez Mme Zöhler, soit chez Mme Morandot: car l'enfant, exténué de besoin, invoquait par ses cris le lait qui devait le nourrir. Charlotte n'avait cessé de le tenir entre ses bras; elle lui souriait tendrement.

— Il faut croire, dit Mme Morandot, que le devoir maternel donne de grandes joies. A peine avez-vous commencé à le remplir, que déjà vous n'êtes plus la même femme. Non, mon amie, nous n'aurons pas besoin d'en appeler à Salomon. D'ailleurs, c'est une fille que j'ai toujours rêvée. Et puis, mon dessein est arrêté... Une idée soudaine m'est venue !

— Confiez-la moi.

— Je vous prie de ne pas m'interroger... Enfin, je ne puis rien dire.

Cependant la voiture filait grand train et elle ne tarda pas à arriver rue de la Paix, où Mme Zöhler descendit avec le petit enfant qu'elle rapportait triomphalement à son mari.

M. Zöhler était de la race des Allemands graves, bons et flegmatiques.

Au premier mot, il comprit tout et approuva tout.

— C'est bien, dit-il avec une admirable simplicité, nous tâcherons de vendre quelques diamants de plus.

Il n'était pas huit heures du matin quand, au lendemain de la scène que nous venons d'esquisser, une chaise de poste arriva devant l'hôtel du financier, s'y arrêta, puis emporta à grande vitesse Athénaïs qui ne s'était peut-être jamais levée si tôt.

Le bruit n'éveilla nullement le spéculateur lequel, en compagnie de quelques intimes, avait prolongé fort tard un baccarat échevelé.

Seulement, Athénaïs devait à son mari l'explication de ce brusque départ, et l'explication ressortit de la lettre suivante, confiée par Mme Morandot à sa femme de chambre :

« Cher ami, »  
Depuis le moment où Mme Zöhler a recueilli, pour le soigner, le pauvre petit enfant abandonné, je me suis dit que moi aussi je pouvais me consacrer à une créature qui nous devrait tout, et viendrait en tiers dans notre vie pour la charmer et l'embellir.

Mon plan est arrêté : vous le révéler serait de l'indiscrétion vis-à-vis de moi-même. Je tiens à vous ménager le plaisir de la surprise.

Demain soir, je serai de retour de mon mystérieux voyage. Ne vous inquiétez pas; groupez vos chiffres

comme d'ordinaire. Tout ce que je puis vous dire, c'est que probablement je ne reviendrai pas seule.

» Votre femme dévouée. » ATHÉNAÏS. »

## II.

C'est une petite ferme, située à huit kilomètres de Vernon.

Une vaste cour, encadrée de constructions irrégulières, s'allonge en quadrangle et offre tantôt de profondes ornières où croupit l'eau du ciel, tantôt des talus produits par l'amas de fumier et les débris de toute sorte. Quelques poules se promènent en ce lieu malsain où elles rencontrent les canards qui fouillent du bec le terrain, les oies criardes, les pigeons qui s'abattent du haut des toits de chaume verdi. Dans un angle, une charrette dételée repose sur son brancard massif. Plus loin, une cahute de planches grossières sert de domicile à un porc qu'on engraisse. Enfin le seul corps de logis à peu près habitable n'a qu'un étage sur un rez-de-chaussée où par une porte basse et étroite l'on pénètre dans une suite de chambres aux plafonds de solives et aux murs sans papier.

Cet intérieur répond parfaitement aux promesses du dehors. En vain chercheriez-vous dans la demeure du fermier rien qui rappelle les habitudes des gens civilisés : la pendule brille par son absence; les flambeaux

particuliers, serait plus largement enseigné et mieux appris.

(Extrait de la *Statistique de l'enseignement secondaire*).

Pour les articles non signés : P. GODER.

## Nouvelles Diverses.

On lit dans la *Liberté* :

« M. de Charette, le colonel des zouaves pontificaux, vient de quitter subitement le service. On attribue sa retraite à un conflit entre lui et le général Kanzler, le colonel avait demandé le compte des offrandes en argent envoyées de France aux zouaves du pape; le ministre des armes a cru devoir déclarer que cet argent avait été distribué indistinctement à toute l'armée pontificale, M. de Charette, à la suite de cette explication, envoya une protestation au saint-père. Le général Kanzler, ayant eu connaissance de cette démarche, mit immédiatement aux arrêts le colonel pour n'avoir pas suivi la voie hiérarchique en envoyant directement sa protestation au saint-père. M. de Charette, après avoir fait sa punition, a donné sa démission et a quitté les Etats romains pour retourner immédiatement en France. »

— Après la discussion du budget, M. le ministre de la marine se propose de visiter nos principaux ports et arsenaux.

— On remarquait mardi au Corps-Législatif l'absence de MM. Jules Favre et Picard. Ils plaidaient devant les juges de cette terrible 6<sup>e</sup> chambre, le premier pour M. J. Ferry, le second pour M. A. Pasquet, rédacteur et gérant de l'*Electeur*, poursuivis sous la prévention d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement. M. Edouard Laferrière défendait l'imprimeur. Le tribunal a évalué à dix mille cinq cents francs le dommage causé au pouvoir par l'article incriminé.

Nous n'oserions pas soutenir que la somme est trop forte, parce qu'en pareille matière toute appréciation est difficile. Tout au plus dirons-nous que ce jugement correctionnel est en même temps un avertissement pour les patrons de l'*Electeur*.

Ces patrons sont MM. Jules Favre et Picard qui, en réalité, ont plaidé en faveur de leur œuvre, de leur bien, de leur organe avoué.

— Voici les nouvelles que nous apporte le *Mémorial de Lille* sur l'accident de Gravelines :

« Presque au même moment où Dunkerque était menacée par les flammes, Gravelines l'était par la mer.

» L'écluse Vauban s'est effondrée avec un bruit effroyable et sans que l'on puisse, jusqu'à présent, du moins, connaître la cause de cet événement.

» On conçoit la frayeur de la ville entière, qui a pu se croire menacée; mais le danger

était surtout que la mer envahit la côte du Pas-de-Calais.

» On s'est mis à l'œuvre et, malgré la haute mer qui un instant a reflué sur la rivière et causé une véritable inondation, les premiers travaux ont apporté un premier remède au mal.

» Des secours ont été demandés à Lille. Sur la réquisition de M. le préfet, M. le général de Fénélon a fait partir d'Arras un bataillon de soldats du génie, porteurs de 4.000 sacs à terre, d'instruments de toutes sortes, et de tout ce qu'on a jugé nécessaire. On espère que le mal sera bientôt réparé. Il n'y a pas eu d'accident. »

— Les nouvelles de Dunkerque ne disent presque rien aujourd'hui. Le feu continue encore son œuvre de destruction, mais on est parvenu à le renfermer dans les lieux où il a d'abord éclaté, et tout danger est éloigné tant pour la ville que pour les navires.

— Le *Figaro* annonce que M. Edouard Thierry est en train d'organiser la tournée départementale que la Comédie-Française doit entreprendre du 15 juillet au 15 août.

On commencera par Tours. Les points d'arrêt importants seront : Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Marseille, Lyon, etc.

Le nombre total des représentations sera de vingt-cinq.

M. Got, qui a déjà fait ce voyage, lors de la *Contagion*, sera le grand maréchal-des-logis.

M<sup>lle</sup> Favart et M. Delauney reviendront de Bruxelles pour se joindre à leurs camarades.

M. Bressant et M<sup>me</sup> Madeleine Brohan resteront à Paris, laissant partir MM. Got, Delaunay, Coquelin, Lafontaine, etc., et M<sup>me</sup> Favart, Dubois, Ponsin, Victoria, etc.

— On annonce que la distribution des prix dans les lycées et collèges est fixée au mardi 11 août, et la rentrée des classes au lundi 5 octobre.

M. le ministre de l'instruction publique vient de fixer aux 13, 14, 15, 16 et 23 de ce mois, les compositions du concours général entre les lycées et collèges des départements.

EXPÉDITION FRANÇAISE AU PÔLE NORD SOUS LE COMMANDEMENT DE M. GUSTAVE LAMBERT.

Le départ de l'Expédition française au Pôle Nord peut désormais être considéré comme certain. Grâce à M. Gustave Lambert, au succès de ses conférences, des sous-comités chargés de recueillir les souscriptions dans les départements se forment sur tous les points de notre territoire. Mais l'organisation de ces comités ayant entraîné des longueurs imprévues, M. Lambert n'a pu visiter encore toutes les villes où il est attendu.

En présence de cette situation, le comité de patronage a dû laisser la souscription ouverte

au delà de l'époque primitivement fixée : il faut que l'Expédition au Pôle Nord soit l'œuvre de la France entière. Toutefois le Comité est prêt à tenir ses engagements premiers et à rembourser les souscripteurs qui regretteraient de s'être associés à ses projets.

Lorsque les derniers comités auront été installés, des mesures seront immédiatement prises pour l'achat et l'équipement du navire.

Le départ des expéditions allemande et suédoise ne diminue en rien les chances de réussite non plus que l'importance de l'expédition française. Ce départ doit, tout au contraire, être pour nos compatriotes une incitation de plus à soutenir activement une entreprise dont le succès ajoutera à la gloire de notre pays, et dont l'honneur rejallira sur ceux qui l'auront rendue possible.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Les acteurs de l'Odéon donneront ce soir sur notre scène une seconde représentation, et joueront *les Femmes savantes*, comédie en 5 actes, de Molière. A cette occasion, un de nos abonnés nous adresse les réflexions suivantes :

De toutes les comédies de Molière, aucune n'est, autant que *les Femmes savantes*, à contre-sens de la raison et de la vérité. Déjà dans le *Misanthrope* nous voyons l'homme d'honneur et de loyauté tourné en ridicule pour sa franchise et sa probité. Mais encore reste-t-il digne et élevé dans sa lutte contre le doux Philinte et la fausse Céliamène. Le spectateur peut avouer sa sympathie pour Alceste.

Dans *les Femmes savantes*, au contraire, le bon et le vrai sont honteusement bafoués, travestis sous le plus grossier ridicule; la juste prétention de la femme d'être quelque chose, quelqu'un égal à l'homme, est sacrifiée sous des lazzi et des charges dont l'excès arrive à l'absurde.

Cette pièce caricature a dû être de la part de Molière, ce grand esprit, une mystification envers son siècle, un essai pour voir à quel aveuglement pouvait aller un public entraîné par le comique. Si les spectateurs ont ri de la pièce, Molière, cette âme sensible qui se cachait sous la bouffonnerie, Molière a du rire des spectateurs. Pour couvrir le piège tendu au public, il a semé dans plusieurs scènes des tirades de raisonnements spécieux, de parfaite apparence. Il fallait cela pour qu'on pût prendre au sérieux cette plaidoirie contre l'instruction de la femme.

La morale de la pièce, en effet, c'est que la femme, restant étrangère à l'éducation et aux occupations des hommes, doit être un instrument et une servante de son maître et seigneur, le mari, lequel, pour bien assurer son exploitation, ne doit permettre que la femme s'instruise et sache rien des choses d'esprit, de science, de vie libérale réservées à l'omnipo-

tence égoïste du sexe fort, ou prétendu tel. C'est le système de toutes les tyrannies : posséder seul le savoir pour garder seul le pouvoir.

L'esprit et la force comique de cette pièce en font passer l'absurdité, et l'épais Chrysale peut débiter les stupidités les plus brutales contre sa femme et sa fille qu'il renvoie à la cuisine et au pot-au-feu, sans que le spectateur reconnaisse que ce grossier personnage est odieux et ridicule.

Que les spectateurs raillent la femme, et applaudissent le maître, cela se conçoit, hélas ! Mais les spectatrices !

Les vignes de notre pays, dit le *Courrier de la Vienne*, son magnifiques. Le raisin grossit à vue d'œil. Si rien ne vient retarder la maturation, nous aurons des vendanges très-précoces et du vin de bonne qualité. L'oidium n'a pas paru.

Un cruel accident est arrivé à Auray. Deux jeunes enfants, l'un âgé de 3 ans et l'autre de 4 ans, se sont empoisonnés, vendredi dernier, en mangeant de la ciguë.

Nous trouvons dans le *Journal d'Ille-et-Vilaine* des détails sur une évasion audacieuse qui a eu lieu samedi dernier à Questembert :

« Une voiture cellulaire, contenant 15 prisonniers, avait été reliée au train n° 4, parti de Vannes à 7 heures 42 minutes. Comme la voiture ne porte que douze cellules, trois détenus avaient été placés dans le couloir. Par mesure de prudence, deux d'entre eux étaient enchaînés; le troisième, nommé L.-M. Leroux, âgé de 20 ans, la chaîne rivée à une seule jambe, jouissait d'un peu plus de liberté. Les vastes des extrémités du couloir avaient été ouverts pour donner un peu d'air.

» Jusqu'à la station de Questembert, tout alla bien. Leroux, accoudé à la portière, paraissait occupé à contempler le paysage.

» Soudain il aperçoit à la portée de sa main une vigie inhabitée. Il saisit la rampe à travers le carreau, s'élance, le train étant en marche, et tombe aux pieds du garde-barrière. Sans s'arrêter, il franchit un treillage et se sauve à travers jardins et champs.

» Pendant ce temps les gardiens dinaient tranquillement.

» En voyant le prisonnier courir par monts et par vaux, l'un deux sauta sur la voie, mais assez imprudemment. Il éprouva d'abord un choc terrible, essaya de se relever, mais pour retomber encore.

» Il a été transporté dans une auberge de Questembert.

» Quant à Leroux, condamné à six ans de réclusion, il court encore probablement. »

## AVIS.

A dater du 9 courant, la nouvelle loi sur

ne sont que des chandeliers de fer battu; les paillasses, jetées sur les couchettes n'ont jamais été remuées; les couvertures de couleur brune en bourre de laine sont étroites et rongées par les mites; les draps rudes à meurtrir la peau; çà et là, quelques cadres noirs, — le seul luxe que se permette cette misère, — s'étalent sur les murailles, offrant à l'œil de ces lithographies colorées si chères aux paysans : la *Belle bouquetière*, le *Galant jardinier*, le *Juif Errant*, sans compter trois batailles du premier Empire.

Quant au confort, il consiste surtout en deux armoires en bois de noyer contenant le linge, cette suprême richesse du villageois. Pour la poussière, elle s'est incrustée dans tous les coins sans que le balai prenne la peine d'aller l'y chercher; les toiles d'araignée encadrent agréablement les vitres étroites devenues assez impénétrables pour amortir la clarté du jour.

Et cependant, telle est la puissance de la nature, que par la combinaison des brises de mai et des rayons du soleil, cette ferme prenait volontiers un aspect riant. C'est si bon les flèches de lumière qui pénètrent partout; c'est si suave l'haleine du printemps qui effleure les herbes, agite les feuilles et gonfle la narine des bestiaux !

Par une belle après-midi, une chaise de poste arriva à Saint-Vincent-des-Bois.

Au bruit du piétinement des chevaux et du fouet du postillon, le maître de céans passa par la porte entrouverte sa tête épaisse coiffée du bonnet de coton traditionnel. Sans se presser autrement, grâce à la prudence de ses pareils, il laissa descendre la dame qui occupait la voiture. Mais, par contre, il n'eut pas plus tôt reconnu cette dame qu'il poussa une exclamation de surprise et se précipita dehors en multipliant des gestes qui disaient une joie sinon réelle, du moins très-démonstrative.

— Est-il Dieu possible ! Jarni ! not' bourgeoise ici ? Comment ça se fait-il que m'dame se soit dérangée à c'te fin de venir chez nous ?

— Bonjour, père Gringois. Je vous expliquerai tout-à-l'heure la cause de ma visite.

— Ah ! mais, ah ! mais, c'est ben étonnant tout de même.

Il avait ôté son bonnet de coton — chose très-rare de sa part — et il grimaçait un sourire sans chaleur qui se perdait dans les nombreux sillons de son visage.

Mme Morandot montra du doigt le bâtiment d'habitation.

— Entrons chez vous, dit-elle; nous y causerons plus à l'aise.

— C'est trop d'honneur pour moi, not' bourgeoise, fit-il en rougissant un peu, à l'idée du désordre de son

intérieur.

Et par précaution il ajouta en homme avisé :

— Quel dommage que je sois veuf !... La ménagère était si propre, si travailleuse !... Ah ! il n'y en avait pas une comme la Jacqueline, à dix lieues à la ronde. Non, pas une, morgué ! Je vous demande donc bien pardon, m'dame, si votre maison a souffert de l'avarie. Un pauvre homme tout seul avec son valet et une petite enfant qui ne peut pas encore mordre suffisamment à l'ouvrage...

— Votre enfant ! murmura Mme Morandot.

L'accent avec lequel Athénaïs avait prononcé ces deux mots éveilla une pensée vague chez le paysan qui, cessant de parler, mais gardant son bonnet à la main, conduisit sa maîtresse jusqu'à l'habitation.

A peine Mme Morandot fut-elle entrée dans la première pièce et s'y fut-elle assise, qu'elle dit du ton le plus naturel :

— Eh bien ! père Gringois, êtes-vous content de vos champs ? Avez-vous une bonne récolte ?

— Dame, ça sera à voir, répondit-il en balançant sa tête. Le plus malin n'y peut rien connaître avant que l'éty ait jugé le procès.

— Oui, oui... mais vous n'avez pas à vous plaindre de nous qui, jusqu'à présent, ne vous avons guère demandé d'argent.

— Oh ! c'est vrai, jarni ! et c'est tant bien; car la terre ne rend pas 2 du 100. Y a les vents, y a la grêle, y a la clavelée, y a les insectes et un tas de choses nuisibles au pauvre cultivateur. Depuis la Circoncision jusqu'à la Saint-Sylvestre, on pioche dur, allez, et on a ben de la peine à arriver. Ah ! si ma Jacqueline n'était pas défunte... C'est elle qu'était un cheval pour le travail, quoi !

— Mais votre fille ?...

— La Jeanne ? C'est délicat comme une fleur de pommier; ça craint tout; ça n'aime qu'à coudre ou à lire.

— Bon; mais, dites-moi, est-ce que je lui fais peur ? Pourquoi ne l'ai-je pas vue encore ?

— M'dame a raison; c'est que la Jeanne est un peu sauvage.

Il appela.

— Jeanne !... veux-tu venir, et plus vite que ça !...

Une porte de communication s'ouvrit presque aussitôt, et une enfant de dix ans parut sur le seuil, toute rouge, tout effarouchée, les yeux baissés, les mains jointes.

Elle fit une gentille révérence et alla à la dame.

Celle-ci prit l'enfant par ses petites mains, la tint droite devant elle et se mit à la contempler en murmurant des paroles inintelligibles pour le fermier et sa fille.

la télégraphie privée doit être appliquée en ce qui concerne les dépêches départementales dont la taxe est fixée à 0 fr. 50 pour 20 mots et à 0 fr. 25 pour chaque série additionnelle de 10 mots.

Rien à changer jusqu'à nouvel ordre à la taxe des dépêches transmises entre deux départements différents.

## COURSES DE SAUMUR.

PROGRAMME DE 1868.

DIMANCHE 6 SEPTEMBRE.

1<sup>re</sup> Course au trot (gentlemen-riders). — 800 fr. donnés par la Société des Courses, savoir : 700 fr. en argent au premier arrivant, 100 fr. au second. — Entrées : 20 fr., dont moitié au second arrivant et l'autre moitié au troisième, pour chevaux de tout âge et de toute espèce, nés en France. — Distance : 4,000 mètres. — Poids : 75 kilog. — Les chevaux nés et élevés dans l'ancienne circonscription de l'Ouest jouiront d'une modération de 4 kilog. — Les engagements seront reçus jusqu'à l'avant-veille des courses, 7 heures du soir, et seront adressés par lettres affranchies à M. Merche, vétérinaire-principal à l'École impériale de cavalerie. — La tenue de course est de rigueur.

2<sup>e</sup> Prix du Conseil général de Maine-et-Loire : 1,200 fr., pour chevaux entiers et juments, de 3 ans et au-dessus, nés et élevés dans le département de Maine-et-Loire et ayant conservé, jusqu'à l'instant de la course, leur qualification de chevaux de l'Ouest. — Poids du règlement de l'Ouest. — Entrée : 20 fr. pour le deuxième arrivant. — Distance : 4,000 mètres en une épreuve.

3<sup>e</sup> Prix du Chemin de fer. — Steeple-chase (gentlemen-riders). — 1,000 fr., dont 500 fr. donnés par la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans et 500 fr. donnés par la Société des Courses, pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, de toute espèce et de tout pays. — Poids commun : 67 kilog. 1/2. — Entrée : 40 fr. pour le deuxième arrivant. — Les chevaux nés en Angleterre porteront 2 kilog. de surcharge. — Le vainqueur d'une course de haies ou d'un steeple-chase de 1,000 fr. portera 2 kilog. de surcharge; de 2,000 fr., 3 kilog.; de 4,000 fr., 4 kilog. — Les chevaux nés et élevés dans l'ancienne circonscription de l'Ouest porteront 3 kilog. de moins.

4<sup>e</sup> Steeple-chase. — Handicap. — 2,000 fr. donnés par l'Administration des haras, pour chevaux de 4 ans et au-dessus, de toute espèce et de toute provenance, montés, soit par des gentlemen-riders, soit par des jockeys. — Entrées 100 fr., moitié forfait. — Le forfait devra être déclaré avant le 30 août, 7 heures du soir. — La moitié des entrées au second. — Distance : 4,500 mètres environ, 20 obstacles à franchir. (Règlement de la Société des stee-

ple-chase de France.) — Les engagements pour cette course seront reçus, par lettres affranchies, chez M. Merche, vétérinaire-principal à l'École de cavalerie de Saumur, jusqu'au 12 août 1868, 7 heures du soir. — La publication des poids sera insérée au Bulletin officiel du 20 août.

5<sup>e</sup> Prix de consolation : 800 fr. — Steeple-chase (gentlemen-riders). — Handicap, pour tous chevaux ayant couru aux courses de Saumur et n'ayant pas gagné sur cet hippodrome en 1868. — Distance : 2,500 mètres environ et 10 obstacles environ. — Entrée : 20 fr. au second, s'il y a moins de 8 chevaux; s'il y en a plus, moitié seulement au deuxième arrivant. — Les poids seront affichés au pesage immédiatement après l'arrivée du prix de 1,000 fr. (Prix du Chemin de fer). — La tenue de course sera de rigueur.

### CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les engagements devront être faits par écrit et adressés franco à M. Merche, vétérinaire-principal à l'École impériale de cavalerie, le 4 septembre, avant-veille des courses, à 7 heures du soir, pour tous les prix, excepté toutefois pour ceux dont l'époque des engagements est déjà spécifiée au programme.

Tout engagement qui ne contiendra pas le montant de l'entrée ou du forfait pourra être considéré comme nul.

Sera passible d'une amende de 20 fr., tout propriétaire qui n'aura pas désigné les couleurs de son jockey.

Les propriétaires de chevaux engagés sont priés de faire connaître leur adresse dans les lettres d'engagement.

Ne seront admis à monter dans les courses de gentlemen que les membres du Jockey-Club, de l'Ancien Cercle, du Cercle Agricole, du Cercle Impérial, du Sporting-Club, du Cercle de l'Union, du Cercle de Saumur, les Officiers de l'armée française en activité de service, les Officiers des Haras impériaux ou les personnes admises par le comité des courses, sur la présentation de deux membres des cercles ci-dessus désignés ou de deux officiers de l'armée française ou des Haras impériaux. Saumur, le 20 juin 1868.

LES COMMISSAIRES SPÉCIAUX,  
L'HOTTE. LÉON MAYAUD. MERCHE.  
V<sup>e</sup> E. DE BARACÉ.

Approuvé :  
Le grand-écuyer, G<sup>l</sup> FLEURY.

LUNDI 7 SEPTEMBRE.

## CARROUSEL DE L'ÉCOLE IMPÉRIALE DE CAVALERIE.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DES COURSES.

M. le Préfet de Maine-et-Loire,  
M. le général CRESPIN, commandant l'École de cavalerie,

M. le vicomte O'NEILL DE TYRONE, sous-préfet de Saumur, présidents honoraires.

MM. DU BAUT, maire du Coudray-Macouard, président.

LAMBERT-LESAGE, secrétaire-trésorier.

DEMAREST, maire de Bagneux.

Le marquis DE MAILLÉ.

LÉON MAYAUD.

Gustave DE FOS.

Charles TROUILLARD.

Gustave LE BRECO.

Vicomte DE BARACÉ.

JOLY-LETERME, architecte.

L'HOTTE, lieutenant-colonel, écuyer en chef de l'École impériale de cavalerie, vice-président.

MERCHE, vétérinaire-principal.

DELORME, capitaine-écuyer.

D'OULLEMBOURG, lieutenant au 1<sup>er</sup> cuirassiers.

GAUCHER, lieutenant au 8<sup>e</sup> lanciers.

LEDOCHOWSKI, sous-lieutenant au 5<sup>e</sup> chasseurs.

DE BENOIST, sous-lieutenant au 3<sup>e</sup> spahis.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Une dépêche de Madrid, datée du 9 juillet, annonce que le duc et la duchesse de Montpensier sont partis dans la soirée de Cadix pour Londres, à bord de la frégate la Ville de Madrid. Ce départ semble confirmer la nouvelle donnée avant-hier par le télégraphe, que le gouvernement espagnol aurait invité le duc et la duchesse de Montpensier à quitter momentanément la Péninsule.

La télégraphie privée continue d'être muette sur les événements d'Espagne.

Plusieurs journaux annoncent, d'après des correspondances particulières, qu'un mouvement politique se préparait en Portugal.

L'Indépendance belge annonce que le gouvernement hongrois a fait arrêter à Pesth le secrétaire du prince Karageovitch, et que le prince lui-même a été placé sous la surveillance de la police.

Vienne, 9 juillet, soir. — L'Abendpost (gazette de Vienne) déclare que le bruit d'un attentat contre l'empereur François-Joseph n'est qu'une invention malveillante.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

On a répandu le bruit que M. Guillon avait cédé sa maison de teinture; cette nouvelle est complètement fautive.

En conséquence, M. Guillon prévient sa nombreuse clientèle, qu'il s'occupe, comme par le passé, de tout ce qui concerne la teinture et le nettoyage.

Place de l'Hôtel-de-Ville, N<sup>o</sup> 26.

## Sommaire du dernier numéro du Paris-Magazine.

Chronique des us et abus. . . . .	HÉMIL.
Les braconniers. . . . .	GABRIEL GUILLEMOT.
Monologue d'Hamlet. . . . .	
Le Mariage de la diva. . . . .	CAMILLE DEBANS.
Méditations sur les domestiques. . . . .	DURANTY.
La main embaumée. . . . .	GABRIEL PRÉVOST.
Trouville et Bade. . . . .	CHARLES JOLIET.
Causerie sur l'art de faire, chez soi, beaucoup de choses avec peu d'argent. . . . .	C <sup>te</sup> DE BASSANVILLE.
Paris fashionable. . . . .	MARIE GENIOLE.
Propos interrompus. . . . .	JACQUES SINCÈRE.

Nous recommandons particulièrement à l'attention de nos lecteurs le numéro que l'Univers illustré publie cette semaine. Parmi ces belles et intéressantes gravures, il faut citer : le Portrait du fils de Théodoros, négus d'Abyssinie; les Fêtes historiques qui viennent d'avoir lieu à Saint-Omer; une Excursion de l'Empereur et de l'Impératrice dans la forêt de Fontainebleau; la nouvelle statue équestre de Victor-Emmanuel, à Florence; la Chasse aux chiens errants dans les rues de Bruxelles; l'Illumination de Saint-Pierre de Montorio, à Rome; les Ramasseurs de sable en Picardie; le Palais du gouvernement, à Constantine, etc., etc.; et, enfin, la Revue comique du mois, par Cham, douze dessins où le célèbre caricaturiste se montre, comme toujours, plein de verve et d'esprit. — Dans sa partie littéraire, ce numéro de l'Univers illustré nous donne, en outre de l'excellente rédaction habituelle, un fragment d'un haut intérêt emprunté à la préface qu'Alexandre Dumas fils vient d'écrire pour le Fils naturel, et qui figurera dans son théâtre complet.

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est à partir du 30 juin que l'Univers illustré donne aux abonnés, à titre de PRIMES GRATUITES, les Œuvres de jeunesse de Balzac et les Chefs-d'œuvres du théâtre moderne. Les abonnés de six mois n'ont droit qu'à la première prime.

### BULLETIN FINANCIER.

Le mouvement de hausse s'est accentué davantage. Le 3 p. 100, après avoir franchi le cours de 71 fr. et réagi à 70.75, se tient à 70.80; l'Italien a eu de nombreuses variations, et, en fin de compte, cote dans les environs de 56 fr.

Les affaires sont nulles sur le Foncier. Les Mobiliers subissent encore l'influence du report élevé qu'ils ont eu en liquidation. Le Crédit Lyonnais se traite fermement de 477,50 à 480. Comme sur bien d'autres titres, mes prévisions se sont en partie réalisées sur cette valeur, qui est loin d'avoir dit son dernier mot.

On assure qu'il y a un mouvement important de titres sur la Générale; elle se tient néanmoins au-dessus de 600. Les chemins de fer n'ont pas de variations; mais les obligations sont très-demandées. Celles du chemin de Perpignan à Prades, que j'ai signalées la semaine dernière, se tiennent entre 272 fr. 50 et 275 fr., et j'affirme qu'elles sont loin du prix auquel elles ont droit de prétendre. Rapportant 15 fr. d'intérêt garantis, elles ne peuvent manquer de s'élever prochainement à 300 fr., leur prix nominal et réel.

Une nouvelle valeur, mais appartenant à une ancienne et prospère affaire, les obligations de la Société des houillères d'Ahun (Creuse), vient d'être admise à la cote, où elle figure au cours de 265 fr. Ces obligations rapportent 15 fr. d'intérêt et sont remboursables à 312 fr. 50 en 40 ans.

La Compagnie anonyme des houillères d'Ahun est au nombre des entreprises industrielles les plus florissantes et les mieux conduites; ce qui le prouve, c'est que ses actions figurent à la cote officielle à 7 et 800 fr., c'est-à-dire avec une prime au-dessus du pair de 2 ou 300 fr. Ces obligations, qui, au prix actuel, offrent un placement des plus avantageux, ne sauraient avoir de meilleures recommandations.

### BOURSE DU 9 JUILLET.

3 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 70 35.

4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 101 40.

### BOURSE DU 10 JUILLET.

3 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 70 50.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 101 40.

P. GODET, propriétaire-gérant.

— C'est cela... Telle que je la rêvais... La tête de Keepsake que j'avais gardée dans ma mémoire.

Et elle embrassa tendrement Jeanne à qui revint alors la confiance et qui découvrit ses dents nacrées dans le plus joli sourire à fossettes.

Mme Morandot était ravie. Elle se contenta cependant et procéda à une sorte d'interrogatoire qui eût pu rappeler la fameuse scène d'Atthalie et Joas.

— Vous souvenez-vous de moi, Jeanne ?

— Oh ! oui, madame.

— Il y a longtemps que vous ne m'avez vue. Combien d'années, savez-vous ?

L'enfant chercha.

— Trois ans à la Saint-Michel, se hâta de dire le père.

— Oui, ma chère Jeanne, vous aviez sept ans, alors... Vous voilà grande fille ! Et êtes-vous bien utile à votre papa ?

— Pas beaucoup, parce que je ne suis pas encore assez forte. Mais je garde les bêtes et je fais la soupe aux choux.

— Pauvre petite ! brûlée tantôt par le soleil, tantôt par le feu de la cheminée. — Et quels plaisirs avez-vous ?

Jeanne dilata ses grands yeux aux prunelles de pervenche. Elle ne comprenait pas.

Fructueux Gringois crut devoir répondre pour sa fille en balançant de nouveau sa tête chenue :

— Y a guère d'amusettes dans not' endroit; on n'y pense qu'à la besogne.

— J'entends. Mais votre Jeanne me paraît bien délicate pour la vie des champs.

— Elle s'y fera, jarniqué !... Elle n'est pas née pour se promener en affluets fringants, non-dà !

— Du moins pourrait-elle avoir un sort plus heureux, recevoir de l'instruction.

— Ah ! par exemple ! m'dame veut se gausser de nous !...

— Je parle très-sérieusement. Tenez, il est temps que vous sachiez pour quel motif je suis venue ici.

Gringois soupira d'aise, en homme dont la curiosité va être satisfaite. Au fond, il n'était pas sans craindre que « la bourgeoise » ne songeât à lui demander un compte un peu sévère ou à lui imposer un changement dans les conditions du bail.

Mais son anxiété ne tarda point à se transformer en une stupéfaction indicible lorsqu'il entendit la proposition suivante :

— Mon cher Gringois, jamais ici-bas il n'y a de bonheur parfait. J'ai de la fortune, et vous n'en avez pas.

— Hélas ! non...

— Mais, en revanche, vous avez une fille charmante.

Moi, je n'ai pas eu la joie d'être mère : c'est pourquoi je veux le devenir par l'adoption.

— Hein ? plait-il, m'dame ?

— Je veux prendre une enfant qui s'habitue à m'aimer, me soit reconnaissante, et que je puisse marier à mon goût. Est-ce clair ?

Le paysan s'inclina et reporta de côté son regard sur Jeanne.

— Je me souvenais parfaitement de votre fille qui, dans le temps, m'avait plu beaucoup. Sa jolie figure, sa grâce, sa voix douce, lui sont inutiles ici. Au contraire, à Paris, elle deviendra, presque à vue d'œil, une jeune personne instruite appréciée de tout le monde. — Jeanne, aimeriez-vous à aller à Paris ?

Une telle proposition était tellement inouïe pour la petite, que celle-ci ne songea pas même, par égard pour son père, à dissimuler la joie qu'elle en ressentait. Elle battit des mains et sauta en faisant résonner ses galoches de bois.

— Vous voyez ! dit Mme Morandot à Fructueux. Jeanne a l'intelligence du sort meilleur qui l'attend.

Parlez, père Gringois : consentez-vous à me céder votre enfant ?

(La suite au prochain numéro.)

**FAILLITE BARAT.**

Les créanciers de la faillite du sieur Barat, marchand colporteur à Doué, sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs dûment enregistrés, dans le délai de 20 jours à partir de ce jour, à M. Poulet, avoué à Saumur, syndic de la faillite, et à lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes qui leur sont dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du tribunal de commerce.

La vérification des créances aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le lundi 10 août prochain, à 9 heures 1/2 du matin.

Le greffier du Tribunal,  
(314) TH. RAVENEAU.

Etude de M<sup>e</sup> E. LEROUX, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

**OU A ARRENTER,**

1° UNE MAISON et dépendances, à Saint-Florent, sur les bords du Thouet.

2° Un hectare 10 ares de terre et vigne, affiés de 200 arbres fruitiers, situés à la Renarde, commune de Saint-Florent.

S'adresser, pour traiter, à M. HUET-CHALOT, propriétaire à Saint-Florent, ou audit M<sup>e</sup> LEROUX, notaire. (315)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

*Ensemble ou séparément,*

**DEUX MAISONS,**

Situées à Saumur, rue Royale, à l'angle du pont Cessart, et quai du Gaz.

Belles servitudes, cour, remise, écurie.

S'adresser à M. Louis DUVEAU, négociant à Saint-Florent, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (295)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Vingt-deux ares de vigne rouge, au Bois-Brard, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent;

Et 33 ares de vigne rouge, à la Malgagne, canton de la Croix-des-Sables, commune de Bagnaux.

S'adresser à M. Jean LEBRUN-MENIER, au Pont-Fouchard, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (301)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**ADJUDICATION**

Le dimanche 26 juillet 1868, à midi, En l'étude dudit notaire,

**DES BIENS**

*Ci-après,*

Appartenant à M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> BERTHELOT.

Ville de Saumur, rue de Fenet, n° 94, une maison ayant rez-de-chaussée, deux étages, cave et grenier.

Mise à prix.... 1,500 fr.  
Au Pont-Fouchard, commune de Bagnaux, une petite maison avec servitudes.

Mise à prix.... 1,000 fr.  
Au Vau-Langlais, commune de Bagnaux, un morceau de vigne, enclos de murs en partie, avec maisonnette, contenant 22 ares 70 centiares.

Mise à prix.... 1,500 fr.  
Au Vau-Langlais, un morceau de vigne, contenant 12 ares 73 centiares.

Mise à prix.... 600 fr.  
S'adresser audit notaire. (309)

Etude de M<sup>e</sup> MANDIN, notaire à Doué.

**A VENDRE  
OU A ÉCHANGER**  
*En totalité ou par métairie,*  
**LA BELLE TERRE  
DE LAVEAU-RICHER**

Située commune de Chanteloup, à 8 kilomètres de Bressuire et à 4 kilomètres de Courlay, station du chemin de fer d'Angers à Niort.

Elle contient 305 hectares et se compose de cinq métairies, trois borderies, deux moulins à eau.

Superficie: 15.000 pieds d'arbres, dont moitié à haute futaie, en chênes, frênes et ormeaux.

Cette terre est la plus belle et la meilleure du pays. Il en dépend un vieux château. Les bâtiments d'habitation et d'exploitation des métairies sont tout neufs.

S'adresser :

- 1° A M. HENRI BONNAIN, ancien notaire à Faye-l'Abbesse (Deux-Sèvres);
- 2° A M. EDOUARD BONNAIN, propriétaire à Geay (Deux-Sèvres);
- 3° A M. DILLAY, maire à Argenton-Château (Deux-Sèvres);
- 4° Et à M<sup>e</sup> MANDIN, notaire à Doué. (294)

**A VENDRE**

*PAR ADJUDICATION,*

Le dimanche 2 août 1868, à midi, au pavillon de Virolais,

Pour exploiter pendant l'hiver 1868-1869,

**LES COUPES DE BOIS  
ET PIEDS D'ARBRES**

*Ci-après, dépendant de la terre de Virolais.*

COMMUNES.	LOTS.	BOIS A COUPER.	CONTENANCES.
Trèves-Cunault.	1 <sup>er</sup> .	Coupe blanche de la réserve du bois de Rousse	» h. 39 a. 01 c.
Id.	2 <sup>e</sup> .	Coupe blanche de la superficie de la partie de la coupe du bois de Rousse, à l'est du chemin d'exploitation de cette coupe	5 " "
Id.	3 <sup>e</sup> .	Coupe blanche de la partie du même bois, à l'ouest dudit chemin.	12 " "
Id.	4 <sup>e</sup> .	450 pieds de chênes, anciens baliveaux de la coupe du Theuillé, en exploitation.	
Id.	5 <sup>e</sup> .	Coupe blanche de la partie de l'Essart, au nord de la grande allée du Theuillé; la bordure de l'allée est réservée.	5 95 70
Id.	6 <sup>e</sup> .	Coupe blanche de la partie de l'Essart, au sud de ladite allée; bordure réservée.	9 59 50
Dénezé.	7 <sup>e</sup> .	Canton de la Pierre-qui-Vire, coupe blanche d'une parcelle traversée diagonalement par l'allée du midi; bordures réservées.	7 81 "
Meigné.	8 <sup>e</sup> .	400 pieds de chênes, anciens baliveaux, dans la coupe de la Fresnaie, en exploitation.	
Dénezé.	9 <sup>e</sup> .	Canton de la Pierre-qui-Vire, coupe blanche d'une parcelle joignant le 7 <sup>e</sup> lot	6 05 "
Id.	10 <sup>e</sup> .	94 pieds de chênes, anciens baliveaux, dans la coupe de la prée de Virolais, exploitée l'hiver dernier.	
Meigné.	11 <sup>e</sup> .	70 pieds de chênes, anciens baliveaux, dans la coupe de la Brosse, en exploitation.	
Dénezé.	12 <sup>e</sup> .	Canton de la Pierre-qui-Vire, coupe blanche d'une parcelle joignant le 9 <sup>e</sup> lot	5 94 "
Id.	13 <sup>e</sup> .	102 pieds de chênes, anciens baliveaux, dans la coupe des Brandes-Vertes, exploitée l'hiver dernier.	
Id.	14 <sup>e</sup> .	800 pieds de chênes, formant réserve et bordure dans la coupe du Ragoulet de Virolais.	

Tous les pieds de chênes compris sous les 4, 8, 10, 11 et 13<sup>e</sup> lots, sont marqués et numérotés.

Il sera perçu 5 0/0 en plus des prix d'adjudication pour tous frais. Les lots ne pourront être retirés de l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements, aux gardes particuliers de MM. De Fos, à Milly et à Trèves. (307)

**ERRATUM.**

C'est par erreur qu'on a annoncé la vente des biens Bonzon pour le mardi 26; c'est le mardi 28, qu'il faut lire. (316)

**VENTE MOBILIERE**

Le mardi 14 juillet 1868, à midi,

En l'étude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur,

Il sera procédé à la vente du matériel servant à l'injection des bois.

Ledit matériel dépendant de la communauté qui a existé entre M<sup>me</sup> Pauline-Jeanne Simonneau, demeurant à St-Florent, près Saumur, et feu M. Louis-Eugène Vidal, son mari.

Saumur, 10 juillet 1868. (317) CHEDEAU.

Etude de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**BELLE**

**VENTE MOBILIERE**

Le mardi 14 juillet 1868, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur, chez M. GRELLET père, ancien tapissier à Saumur, Grand'Rue, n° 7, à la vente publique aux enchères de grande quantité de mobilier lui appartenant.

Il sera vendu :

Plusieurs lits en bois et en fer, bureaux, tables de toilette, tables de nuit, commodes, fauteuils, chauffeuses, poufs, fauteuils de bureau, chaises, armoires, glaces, casier à musique, beaucoup de bons tapis d'appartements, rideaux de lits et de croisées en reps, toile perse, étoffe algérienne et damas, quantité de coupons de ces mêmes étoffes, ornements en cuivre et en bois, passementerie, franges en soie et en coton et beaucoup d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

**A LOUER**

*DE SUITE,*

Pour cause de changement de domicile

LES DEUX MAISONS, occupées par l'établissement d'éducation dirigé par M<sup>me</sup> MATHIEU, et situées l'une carrefour de la Douve, 75, l'autre Grand'Rue, 49.

M<sup>me</sup> MATHIEU a l'honneur de prévenir les familles que le 1<sup>er</sup> septembre 1868, elle transférera son établissement, cours et pensionnat, dans le local occupé actuellement par le pensionnat de M. Coulon. (292)

Médailles aux expositions universelles de 1855 et 1862 et aux expositions de Dijon et de Toulouse de 1858.

**BANDAGES HERNIAIRES**

DE MM. WICKHAM FRÈRES,

Chirurgiens-Herniaires, rue de la Banque, 16, à Paris.

Seul dépôt à Saumur, chez M. Lardeux, coutelier et bandagiste, rue Saint-Jean, 47.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M. Lardeux se charge de choisir et d'appliquer le bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète. — PRIX MODÉRÉS. (247)

**EAUX MINÉRALES DE MARTIGNÉ-BRIAND.**

Ouverture le 15 juin.

M. FOYER, Maître d'hôtel,

Préviend sa nombreuse clientèle, qu'une voiture sera tous les jours à la disposition de ses pensionnaires pour se rendre à la fontaine. (261)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.